

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Mars 2021 faisant apparaître un total bilan de 1 306 848 Dinars et un actif net de 1 257 080 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que :

- Les actions d'OPCVM représentent **7,83%** de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.
- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **20,90%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

2) Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2020, la SICAV L'INVESTISSEUR a employé **13,59%** de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la banque STB, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
Au 31 Mars 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	<u>4-1</u>	1 033 734	996 875	1 061 274
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	641 826	523 031	623 337
b - Obligations de sociétés	<u>4-3</u>	327 953	411 685	374 892
c - Emprunts d'état	<u>4-4</u>	63 955	62 158	63 046
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		273 115	326 821	266 020
a - Placement monétaires	<u>4-5</u>	102 012	282 238	100 671
b - Disponibilités	<u>4-6</u>	171 103	42 583	165 349
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 306 848	1 321 696	1 327 294
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>4-7</u>	25 297	24 472	25 315
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>4-8</u>	24 472	15 003	18 705
TOTAL PASSIF		49 769	39 475	44 020
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	<u>4-9</u>	1 226 082	1 223 011	1 252 077
CP 2 - Sommes distribuables		30 998	59 210	31 196
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-10</u>	31 196	54 457	9
b - Sommes distribuables de la période		-199	4 753	31 187
TOTAL ACTIF NET	<u>4-11</u>	1 257 080	1 282 221	1 283 274
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 306 848	1 321 696	1 327 294

ETAT DE RESULTAT
Au 31 MARS 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		6 860	7 980	54 822
a - Dividendes	<u>5-1</u>	-	-	23 862
b- Revenus des obligations de sociétés	<u>5-2</u>	6 102	7 214	27 886
c – Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	758	766	3 074
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	1 623	5 593	14 477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 482	13 574	69 299
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-2 472	-2 604	-10 083
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 010	10 969	59 216
<u>CH 2 - Autres charges</u>	<u>5-6</u>	-6 208	-6 216	-27 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		-199	4 753	31 478
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	-	-	-291
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-199	4 753	31 187
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	291
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-31 760	-37 838	126 520
* +/- values réalisées sur cession des titres		6 873	931	-96 926
* Frais de négociation de titres		-1 109	-6	-2 875
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-26 194	-32 159	58 196

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 MARS 2021

(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	-26 194	-32 159	58 196
a - Résultat d'exploitation	-199	4 753	31 478
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-31 760	-37 838	126 520
c - +/- values réalisées sur cession de titres	6 873	931	-96 926
d - Frais de négociation de titres	-1 109	-6	-2 875
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-54 448
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	-	-	-34 855
a - Souscriptions	-	-	3 109
* Capital	-	-	3 219
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-136
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	27
b - Rachats	-	-	-37 964
* Capital	-	-	-39 411
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	1 765
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	-317
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 194	-32 159	-31 107
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 283 274	1 314 380	1 314 380
b - En fin de période	1 257 080	1 282 221	1 283 274
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	17 109	17 615	17 615
b - En fin de période	17 109	17 615	17 109
VALEUR LIQUIDATIVE	73,475	72,791	75,005
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	-2,04%	-2,45%	4,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2021 un montant net de 1 033 734 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/03/2021	% de l'actif
Actions et droits rattachés		558 196		543 416	41,58%
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	2,015	40 300	3,08%
CITY CARS	4 000	33 579	9,000	36 000	2,75%
MONOPRIX	8 000	48 349	5,778	46 224	3,54%
SAH	10 000	123 972	12,909	129 090	9,88%
SFBT	4 250	65 785	20,538	87 287	6,68%
SOTIPAPIER	5 000	22 800	3,614	18 070	1,38%
STB	17 000	50 700	3,120	53 040	4,06%
TPR	1 380	3 953	3,950	5 451	0,42%
UADH	15 000	33 450	0,680	10 200	0,78%
UNIMED	14 000	137 700	8,411	117 754	9,01%
Emprunts d'ETAT		58 716		63 955	4,89%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		63 955	4,89%
Obligations de SOCIETES		318 630		327 953	25,09%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		60 068	4,60%
BNA 2009 SUB	1 000	26 630		27 758	2,12%
BNA SUB 2017-1 B	600	48 000		50 454	3,86%
CIL 2016/2	1 200	24 000		24 174	1,85%
HL SUB 2015-1	1 000	40 000		40 875	3,13%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		21 683	1,66%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		102 941	7,88%
Titres OPCVM		96 883		98 410	7,53%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	279	33 844	122,916	34 294	2,62%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	590	63 039	108,672	64 116	4,91%
TOTAL		1 032 425		1 033 734	79,10%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2021 à un montant de 641 826 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Actions et droits rattachés	558 196	619 359	541 640
Différence d'estimation sur actions et droits	-14 781	-144 715	18 381
Titres OPCVM	96 883	47 717	63 039
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	1 527	669	277
Total	641 826	523 031	623 337

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2021 à un montant de 327 953 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Obligations	318 630	401 300	362 630
Intérêts courus	9 323	10 385	12 262
Total	327 953	411 685	374 892

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2021 un montant de 63 955 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
BTA	58 716	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	0	0	0
Intérêts courus	1 179	1 188	421
Différence d'estimation sur BTA*	4 060	2 255	3 909
Total	63 955	62 158	63 046

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/03/2021 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires s'élèvent au 31/03/2021 à un montant de 102 012 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	102 012	0	100 671
Compte à terme STB au 01/06/2020 (TMM+2,5% ; 740j)	0	12 238	0
Compte à terme STB au 05/11/2020 (10% ; 750j)	0	270 000	0
Total	102 012	282 238	100 671

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2021 à un montant de 171 103 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Avoirs en banque	42 525	42 583	165 349
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	128 578	0	0
Total	171 103	42 583	165 349

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 25 297 Dinars, au 31/03/2021 se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Gestionnaire	2 044	2 454	2 051
Commission réseau	22 828	21 577	22 517
Commission dépositaire	425	441	747
Total	25 297	24 472	25 315

4-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 24 472 Dinars, au 31/03/2021 se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Etat retenue à la source	280	99	284
Autres créditeurs (CMF)	107	110	108
Impôt à payer	16	37	18
Dirigeants	500	553	500
Jeton de présence	13 335	2 673	10 691
Autres opérateurs créditeurs	10 234	11 530	7 103
Total	24 472	15 003	18 705

4-9 : Capital

Au 31/03/2021, le capital a atteint un niveau de 1 226 082 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 0,25% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2020, et une baisse de 2,08% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Capital social	1 331 005	1 367 197	1 367 197
Souscriptions	0	0	3 219
Rachats	0	0	-39 411
Frais de négociation de titres	-1 109	-6	-2 875
Variation d'estimation / actions et droits	-14 781	-144 715	18 381
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	4 060	2 255	3 909
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 527	669	277
Plus-value/ actions et droits	6 537	931	46 926
Moins-value/ actions et droits	0	0	-145 264
Plus-value/Titres OPCVM	337	0	1 793

Moins-value/ Titres OPCVM	0	0	-381
Moins-value/ Emprunts d'Etat	0	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-277	-87	-87
+/- val/report actions et droits	-18 381	105 489	105 489
+/- val/report Emprunts d'Etat	-3 909	-1 449	-1 449
Sous-total 1	1 305 010	1 330 285	1 357 723
Sommes non distribuables / exercice clos	-78 928	-107 274	-107 274
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	0	0	-136
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	0	0	1 765
Sous-total 2	-78 928	-107 274	-105 646
Capital	1 226 082	1 223 011	1 252 077

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	1 252 077
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 873
Frais de négociation de titres	-1 109
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-03-2021

Montant	1 226 082
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2021, à 31 196 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	31 196	54 457	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	0	0	9
	31 196	54 457	9

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2021, à 1 257 080 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2020 de 1,96%.

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Capital	1 226 082	1 223 011	1 252 077
Sommes distribuables	30 998	59 210	31 196
Total	1 257 080	1 282 221	1 283 274

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2021, un montant nul.

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	0	0	23 161
Revenus des Titres OPCVM	0	0	700
Total	0	0	23 862

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2021, un montant de 6 102 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	9 323	10 385	12 262
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-12 262	-14 867	-14 867
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	9 040	11 696	30 491
Total	6 102	7 214	27 886

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du premier trimestre 2021, un montant de 758 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	0	0	3 074
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-421	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	1 179	1 188	421
Total	758	766	3 074

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 1 623 Dinars au titre du premier trimestre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 012	12 238	671
Revenus compte à terme (Report)	-671	-6 758	-6 758
Revenus compte à terme échus	0	0	20 243
Intérêts sur comptes de dépôts	281	113	322
Total	1 623	5 593	14 477

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2021, un montant de 2 472 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 850	1 949	7 546
Rémunération de réseau (2)	311	328	1 268
Rémunération du dépositaire (3)	311	328	1 268
Total	2 472	2 604	10 083

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le

07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2020 au 31/03/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunérations CAC*	1 822	1 842	7 289
Publicité & publications*	1 265	1 339	7 851
Jeton de présence* (i)	2 688	2 673	10 750
Redevance CMF*	311	328	1 268
Impôts et taxes*	121	35	572
Autres charges	2	0	7
Total	6 208	6 216	27 738

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	0	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	-317
Total	0	0	-291